



RÈGLEMENT de l'AS UGINE Football



Catégorie SENIORS

Monsieur,

En prenant une licence de football à l'AS Ugine Football, vous vous engagez à respecter le présent règlement.

Merci de le lire attentivement et de le signer.

Article 1 : Respect et politesse

- Le joueur salue ses coéquipiers et ses coachs à son arrivée et avant de partir.
- Le joueur, et ses accompagnateurs lors des matchs, sont dans une attitude respectueuse tant envers les coéquipiers qu'envers les coachs et personnes alentours (spectateurs – dirigeants – adversaires – arbitres) – Les insultes et incivilités n'ont pas leur place sur et autour du terrain. Le football est un sport d'équipe. L'esprit d'entraide et de solidarité est primordial dans la recherche de plaisir et de progression. Le coach est seul décisionnaire sur le terrain. Le dialogue est toujours possible selon les règles de courtoisie et de respect qui s'imposent.

Article 2 : Assiduité

Il est attendu que le joueur soit présent à l'entraînement et aux matchs auquel il est convoqué, sauf pour motif recevable (maladie – événement familial – problème de transport).

En cas d'absence, il est **obligatoire de prévenir l'entraîneur** suffisamment à l'avance pour anticiper sur une modification de séance si besoin.

S'il s'avère qu'un joueur est anormalement absent ou s'il n'a pas prévenu 2 fois de suite, il sera convoqué devant la commission d'éthique.

Nous rappelons que le football est un sport d'équipe. Une absence a des conséquences sur les autres joueurs, le coach, les dirigeants et aussi sur le club qui reçoit ou qui se déplace si nous devons annuler. Il est important d'en mesurer les conséquences, y compris financières pour notre club.

La préparation physique l'été et l'hiver est obligatoire.

Un joueur qui ne s'entraîne pas la semaine, ne peut pas jouer le week-end : une convocation en match se mérite par l'assiduité et l'engagement.

Article 3 : Ponctualité

Le joueur se doit d'être présent 15 minutes avant l'heure de début de l'entraînement ou de convocation au match, afin d'avoir le temps de se préparer. Cela permet de commencer à l'heure avec l'effectif complet ou de partir à l'heure en déplacement.

Il est obligatoire de prévenir en cas de retard qui doit rester exceptionnel.

Si un joueur est anormalement en retard ou s'il ne prévient pas 2 fois de suite, il sera convoqué devant la commission d'éthique.

Article 4 : Respect du matériel et des locaux

Il est attendu que le joueur respecte le matériel et les locaux mis à sa disposition. Toute détérioration dont il serait responsable devra être assumée financièrement.

Il sera mis à contribution pour ranger le matériel.

Il est attendu qu'il utilise les vestiaires selon les règles du savoir-vivre (pas d'urine dans les douches, utilisation des poubelles). Il sera amené à être responsable de vestiaire, à tour de rôle, il devra passer un coup de raclette au sol pour enlever l'eau stagnante et veiller à un état de propreté acceptable.

Article 5 : Prise en charge des cartons de contestation

Il a été voté en Conseil d'Administration que tous les cartons jaunes et rouges obtenus par contestation ou acte de violence verbale ou physique seront pris en charge financièrement par le joueur.

Tant que le joueur ne se sera pas acquitté de cette pénalité, il ne pourra réintégrer l'effectif.

Article 6 : Vie associative

En prenant une licence de football à l'AS Ugine, le joueur intègre un club aux **objectifs sportifs et associatifs**.

Le joueur s'engage à être **délégué de match au moins 1 fois** au cours de la saison sur les matchs des U15 et des U17.

Il s'engage à participer à l'**ouverture de la buvette au moins 1 fois** au cours de la saison afin de permettre une rotation des bénévoles.

Il s'engage à être bénévole sur **au moins 1 manifestation** organisée par l'AS Ugine Football.

Au-delà de ces deux besoins fondamentaux pour le bon déroulement de la saison de football de votre club, l'AS Ugine sera heureuse de vous accueillir sur ses autres manifestations et actions selon vos disponibilités et envies.

Article 7 : utilisation du groupe Whatsapp ou de Sport Easy

Le joueur doit avoir un compte et / ou accès qui lui permette d'obtenir les informations en lien avec sa catégorie.

Il est rappelé que ces supports de communication sont utilisés à titre informatif. Ils ne sont pas le lieu de questionnements personnels ou relevant des instances décisionnaires et organisatrices du club. Pour cela, merci de privilégier les entretiens en privé et de vous adresser aux interlocuteurs concernés.

Article 8 : initiation à l'arbitrage et à la fonction d'éducateur

Il est attendu du joueur qu'il participe à l'une des deux réunions de présentation de l'arbitrage organisée en septembre et en janvier afin de compléter sa formation footballistique.

Il sera sollicité pour arbitrer les matchs et / ou plateaux des catégories plus jeunes lorsque cela sera nécessaire.

Il est possible de devenir arbitre officiel en suivant un module de formation au District de Savoie. Merci de vous rapprocher de l'entraîneur de votre catégorie si cela vous intéresse.

A l'AS Ugine Football, nous formons des éducateurs. Si le joueur est intéressé, il est possible qu'il intègre une catégorie en lien avec l'entraîneur référent pour se former. Des formations peuvent aussi être proposées au District de Savoie, entièrement financées par l'AS Ugine. Merci de vous rapprocher de l'entraîneur de votre catégorie si cela vous intéresse.

Lu et approuvé.

Signature du licencié :